



Midi-Méditerranée

PREFECTURE DES BOUCHES DU RHÔNE
Direction des Collectivités Locales et du
Développement Durable
Bureau des ICPE
2 Boulevard Paul PEYTRAL
13 282 MARSEILLE CEDEX

A l'attention de Monsieur le Préfet

Aix-en-Provence, le 26 mai 2015

Objet : Dossier Demande d'Autorisation Temporaire d'exploiter une
Centrale d'enrobage sur le site de la carrière Bronzo et fils du
Vallon de l'Escargot à AUBAGNE – Bilan de la mise à disposition
du public

Monsieur le Préfet,

Suite à notre demande d'Autorisation temporaire d'Exploiter une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers sur la commune d'AUBAGNE enregistrée sous le numéro n° 2014-451 TEMP et dans la continuité de la procédure, conformément à l'article L122-1-1 du code de l'environnement :

- Nous avons procédé à l'affichage de l'avis d'information d'une mise à disposition du public sur le lieu du projet, le 28 avril 2015.
- Dans le cadre de la mise à disposition du public, sur la période du 9 mai 2015 au 24 mai 2015, nous avons publié sur le site internet : <http://www.colas-france.fr/acceuil/filiales/colas-midi-mediterranee-950270.html> l'ensemble de notre dossier de demande d'autorisation temporaire.

Pendant toute la durée de cette mise à disposition du public, nous n'avons reçu aucune observation sur ce dossier.

Restant à votre entière disposition,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de notre haute considération.

C.COLTIER
Colas Midi Méditerranée